

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SAS VALORIZCAR & CO**

Les CGV ci-dessous sont à la libre portée de chacun et consultable sur un support durable sur le présent site, elles concernent l'ensemble des prestations proposées par M. FRANCK JOFFIN. En aucun cas le client de M. FRANCK JOFFIN ne pourra invoquer la méconnaissance des articles contenus dans les CGV.

En signant les devis , factures ou tout autres documents, que M. FRANCK JOFFIN pourrait fournir au client, ainsi que l'accord du client du devis établi par téléphone celui-ci accepte également l'intégralité et sans réserve des CGV et CGU de M. FRANCK JOFFIN .

### **I. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS**

#### **1. Dispositions Générales**

Les présentes conditions générales de prestations de services et de vente (ci-après «CGV») s'appliquent et encadrent toutes les prestations de services par M. FRANCK JOFFIN, Siren N 507 912 947 REPERTOIRE METIERS 507 912 947 RM75 Siege social : 13 B AVENUE MOTTE PICQUET 75007 PARIS – mail : [Preventech1@gmail.com](mailto:Preventech1@gmail.com) tél : 0767519494

Les présentes CGV s'appliquent à toutes personnes, particuliers ou professionnels.

Les dispositions applicables uniquement à une catégorie de clients sont identifiées en tant que telles.

Le client :

Reconnaît accepter sans réserve les présentes CGV

Reconnaît accepter que ces CGV avec les conditions particulières stipulées dans le devis, le document valant ordre de travaux ou l'accord des informations précontractuelles du devis établi par téléphone constituent le contrat liant les parties à l'exclusion de toutes autres dispositions contenues dans quelque autre document que ce soit sauf stipulation contraire négociée dans un contrat écrit spécifique.

Le fait que notre société ne se prévale pas à un moment donné des présentes CGV ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

#### **2. Définitions**

Dans le cadre des présentes les termes figurant ci-dessous auront la signification correspondante :

- Professionnel : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.
- Consommateur : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou Agricole.
- Client : tout client de M. FRANCK JOFFIN qu'il réponde à la définition de professionnel ou de consommateur.

La liste des services proposé par la M. FRANCK JOFFIN :

nettoyage à domicile ou tout autre lieu choisi par le client.

Lavage de véhicules intérieurs et extérieurs (automobiles, camions, motos, bus, utilitaires...

Destickages publicitaires

Rénovation de carrosserie, sièges cuirs et tissus.

Traitement de protection de carrosserie.

Polissage et lustrage de tout type de surfaces

rénovation de phares.

nettoyage de tout type de surfaces et matériaux.

nettoyage vapeur.

nettoyage injection/extraction de tous types de revêtement(tissu,moquette,siège,etc ...)

### **3. Contenu des offres – Documents contractuels**

Les prestations réalisées sont définies par téléphone en fonction des demandes particulières du client ou professionnel, qui sont informés du tarif et de la durée de la prestation par téléphone, SMS ou mail si ces derniers renseignent leur adresse mail.

M. FRANCK JOFFIN peut faire évoluer à tout moment ses offres et tarifs. Le tarif applicable est celui en vigueur lors de la commande d'une prestation par le Client.

Le tarif est à titre indicatif, il est donné selon le descriptif de l'état du véhicule ou des supports à nettoyer par le client.

M. FRANCK JOFFIN se réserve le droit de facturer un supplément au temps passé en plus du tarif convenu par téléphone si l'état du véhicule est plus sale et qui ne correspond pas au descriptif du client particulier ou professionnel.

M. FRANCK JOFFIN facture des frais de déplacement pour toute prestation annulée sur place.

### **4. Paiement**

Les paiements sont effectués après toute réalisation de prestation par M. FRANCK JOFFIN, sauf dans le cas d'un acompte correspondant à 30% de la commande si celle-ci dépasse le montant de 400€HT, par les moyens de paiements( carte bancaire, lien de paiement, virement pour les professionnels). Les prestations sont dues en totalité par le client immédiatement après la prestation. Tout défaut de paiement, entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les factures en cours. Des frais d'annulation seront dûs par le client au prestataire dans le cas d'une annulation de RDV moins de 48h à l'avance.

### **5. Engagements de M. FRANCK JOFFIN– Garantie – Exclusion de garantie**

M. FRANCK JOFFIN apporte le plus grand soin aux prestations de NETTOYAGE de toutes les surfaces qu'elle réalise et à cet effet utilise du matériel et des produits répondant aux normes en vigueur.

nos méthodes de travail sont respectueuses de l'environnement, nous utilisons 20 litres d'eau,économisons ainsi, 200 litres d'eau par lavage.

Le niveau de finition dépend de la catégorie de soins choisis par le client à chaque passage de son véhicule et des options souscrites par le client.

M. FRANCK JOFFIN ne peut garantir la propreté parfaite d'un véhicule présentant d'importantes traces de boue, de terre ou de ciment et toute autre forme de projections telles que bitume, fiente, suie etc... ou autres encrassements qui altèrent l'état des surfaces.

M. FRANCK JOFFIN ne peut garantir la brillance d'un véhicule dont la peinture est altérée. M.

FRANCK JOFFIN ne peut garantir la propreté parfaite de l'intérieur d'un véhicule présentant des décolorations, de l'usure ou une dégradation et saleté trop importante.

M. FRANCK JOFFIN met en œuvre tous les moyens et son savoir-faire pour exécuter toutes ses prestations, le résultat dépend du niveau d'encrassement, d'usures et de la présence de tâches indélébiles.

## **7. Informations importantes des clients**

Les annulations de rendez-vous, dès lors que celui-ci est convenu avec le client et stipulé soit sur le devis, SMS, mail soit sur tout autres support tel que l'agenda GOOGLE avec invitation du client, doit être fait dans les 24 heures précédents la date et l'heure de la prestation.

Dans le cas de l'incapacité de la réalisation de la prestation ou si celle-ci est reportée par M. FRANCK JOFFIN le client est averti par téléphone/SMS ou mail afin de lui proposer d'autres date d'intervention à sa convenance.

Le client est informé qu'en cas de surcroît de travail ou d'incapacité de déplacement et dans son cadre de mise en relation entre client et prestataire M. FRANCK JOFFIN fait appel à des prestataires qualifiés extérieurs pour la réalisation des prestations, l'identité du prestataire est communiquée par SMS ou par mail.

M. FRANCK JOFFIN ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des défauts affectant les véhicules lavés ou toutes surfaces nettoyées causés par un prestataire extérieur.

Le client facilite l'accès à l'électricité au prestataire, dans le cas de non disposition d'un accès à l'électricité VALORICAR & CO met à disposition un générateur électrique moyennant un supplément sur demande du client.

## **8. Responsabilité**

M. FRANCK JOFFIN ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des défauts affectant les véhicules lavés ou toutes les surfaces nettoyées tels que rayures, bosses, impacts de grêle ou autres dégradations dès lors qu'ils préexistent à l'intervention de M. FRANCK JOFFIN .

M. FRANCK JOFFIN décline toutes responsabilités en cas de dommage sur le véhicule dans le cas où celui-ci aurait fait l'objet de réparations telles que la réparation peinture totale ou partielle du véhicule, les retouches de peintures sur éléments, les coverings, le changement d'élément ou tout autres réparations dont M. FRANCK JOFFIN n'aurait pas été averti. Le client doit donc avertir obligatoirement M. FRANCK JOFFIN de toutes réparations, peintures, changements intérieur ou extérieur de son véhicule avant toutes interventions

Afin d'éviter toute contestation, M. FRANCK JOFFIN se réserve le droit de refuser l'accès à certaines prestations pour les raisons citées ci-dessus.

Dans le cadre des relations avec les professionnels et en cas de dommage avéré survenu au véhicule ou toutes surfaces nettoyées du client est limitée aux dommages matériels et directs à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect.

## **9. Données personnelles**

Dans le cadre de son activité, M. FRANCK JOFFIN est amenée à traiter des données à caractère personnel à travers le système de facturation envoi de la facture par mail.

La M. FRANCK JOFFIN traite ces données à caractère personnel dans le respect de la

réglementation issue en particulier du Règlement relatif à la protection des Données n°2016/679 et de la loi de 1978 n° 78-1 modifiée.

Le Client est informé que les images captées de son véhicule peuvent être également utilisées en cas de litige sur l'état du véhicule lors de son arrivée.

Le client est informé que les photos de son véhicule prises pendant la durée des travaux peuvent être utilisées à des fins commerciales sans que le client puisse réclamer une quelconque compensation ( l'anonymat du véhicule est préservé par le masquage de l'immatriculation de celui-ci).

La fourniture de données personnelles est également obligatoire pour la réalisation de toutes prestations, devis et documents demandé par le client.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de M. FRANCK JOFFIN chargés de l'exécution, du traitement et de la gestion de M. FRANCK JOFFIN.

Le Client dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement à l'égard de toute information le concernant.

Les données concernant l'exécution des prestations du client sont conservées pendant une période de 5 années à compter de la dernière prestation réalisée par M. FRANCK JOFFIN pour le client.

Les droits du Client peuvent être exercés en adressant un e-mail à l'adresse  
Preventech1@gmail.com

#### **10. Force majeure**

La responsabilité de M. FRANCK JOFFIN ne peut être engagée en cas d'impossibilité d'exécuter ses obligations liées à la survenance d'un cas de force majeure.

Est assimilé à un cas de force majeure sans que les critères légaux n'aient à être démontrés : la grève, le bris de machine, les conditions météorologiques rendant impossible la réalisation des prestations (froid, sécheresse, canicule), l'interruption de la fourniture d'eau ou d'électricité.

#### **11. Règlement des litiges – Loi applicable**

Les présentes conditions générales et les prestations réalisées par M. FRANCK JOFFIN sont soumises au droit français.

Si vous êtes un Professionnel, tout différend portant sur la conclusion du contrat, la réalisation des prestations, le paiement, les relations des Parties, sera soumis à défaut de résolution amiable à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de PARIS, même en cas de référé, de pluralité de défendeurs, ou d'appel en garantie.

Si vous êtes un Consommateur, le Client s'adressera en priorité à M. FRANCK JOFFIN pour trouver une solution amiable..

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur FNA en vue d'une résolution amiable de votre différend.

Adresse postale :

Le Médiateur FNA

Immeuble Axe Nord

9 & 11 avenue Michelet

93583 Saint Ouen Cedex

Site internet : [www.mediateur.fna.fr](http://www.mediateur.fna.fr)

Veillez consulter le site Internet du Médiateur auprès de la FNA pour toute information relative au processus de médiation, et pour déposer votre dossier en ligne.

À défaut dans les relations avec un Consommateur, les Tribunaux compétents sont les Tribunaux français en application des règles du Code de procédure civile.

La langue du contrat est la langue française. Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes CGV en langues étrangères, seule la version française fait foi.

## **12. Tarifs**

Les tarifs figurant dans les offres de devis sont des prix HT et en euro (TVA non applicable, article 293B du CGI), frais de déplacement inclus. Les tarifs des prestations sont définis en amont par téléphone et confirmé par l'envoi d'un SMS, mail ou devis. l'envoi du devis est sur la demande du client.

M. FRANCK JOFFIN se réserve le droit de facturer un supplément en plus du tarif convenu par téléphone si l'état du véhicule ne correspond pas au descriptif du client particulier ou professionnel.

ils sont payables en euros en fin de prestation, sauf autre accord précisé sur le devis. En signant le document dénommé bon de commande, devis ou proposition commerciale, ou en utilisant nos services le client accepte sans réserve nos conditions de vente.

La société se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

## **13. Conditions et délais de livraison et d'exécution**

Sauf conditions particulières mentionnées dans le devis, SMS et mail de prestations de services, les délais de livraison, ou d'exécution des prestations, de notre société, sont communiqués à titre indicatif sans engagement. Si le client remet en retard des renseignements, documents nécessaires à la réalisation de la commande, les délais seront automatiquement reportés à due concurrence du nombre de jours de retard avec lequel le client les aura remis par rapport à la date prévue au contrat, et à défaut par rapport à la date de formation du contrat.

## **II. DISPOSITIONS spécifiques AUX PROFESSIONNELS**

### **12. Conditions particulières – Commande**

M. FRANCK JOFFIN peut négocier des conditions particulières avec des clients professionnels.

Toute offre de M. FRANCK JOFFIN est valable uniquement pendant un délai de 30 jours à compter de son émission.

Toute dérogation aux présentes CGV nécessite un accord préalable et écrit DE M. FRANCK JOFFIN.

Le Client sera engagé par toute commande émise par ses soins.

### **13. Paiement sur facture**

M. FRANCK JOFFIN peut convenir avec un professionnel un paiement des prestations réalisées sur présentation d'une facture; retard par application aux sommes dues d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et rend exigible l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € ainsi que tous les frais lié au recouvrement de la dette, LRAR, courriers, avocats ou huissiers..

M. FRANCK JOFFIN pourra solliciter une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En cas de paiement par prélèvement, tout rejet d'un prélèvement donne lieu à la facturation au client

des frais bancaires de rejet d'un montant égal au frais de l'établissement bancaire dont dépend M. FRANCK JOFFIN.

5 jours après une mise en demeure restée sans effet adressée par simple e-mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception, M. FRANCK JOFFIN pourra suspendre l'exécution de ses prestations et en cela, et ce sans préjudice de toute action en dommages et intérêts.

#### **IV. OFFRES RESERVEES**

Certaines personnes peuvent bénéficier de conditions tarifaires et/ou d'offres spéciales en fonction de la justification de leur appartenance à une profession, une administration, une entreprise et/ ou un comité d'entreprise.

Ces offres sont négociées spécifiquement par M. FRANCK JOFFIN

Le bénéfice des offres est conditionné à la production par le Client du justificatif convenu avec M. FRANCK JOFFIN.